

216C2380
FR0000124703-FS1078

18 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CEGID GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2016, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Claudius Finance¹ (61 rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2016, de concert avec la société Claudius France SAS¹, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société CEGID GROUP et détenir 8 383 191² actions CEGID GROUP représentant autant de droits de vote, soit 90,80% du capital et 90,40% des droits de vote de cette société³, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Claudius France SAS	4 913 035	53,21	4 913 035	52,98
Claudius Finance SARL	3 470 156	37,58	3 470 156	37,42
Total	8 383 191	90,80	8 383 191	90,40

Claudius France détient en outre (i) 7 435 BAAR 2017 et (ii) 19 782 BAAR 2018, soit 94,68% des 28 745 BAAR en circulation.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition de titres dans le cadre de la réouverture de l'offre publique visant les titres CEGID GROUP⁴.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par les sociétés (i) Silver Lake Partners IV Cayman, L.P., (ii) Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P. et (iii) AltaOne Claudius SCA.

² Dont 7 435 et 19 782 actions correspondant respectivement aux 7 435 et 19 782 BAAR 1 et BAAR 2, assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce.

³ Sur la base d'un capital composé de 9 233 057 actions représentant 9 273 186 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment D&I 216C2330 du 12 octobre 2016.